Commune de Locoal Mendon 4, place du Général de Gaulle 56550 Locoal Mendon Déposé en Mairie

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint les courriers que nous avons transmis à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan concernant la création de la servitude de passage pour piétons le long de notre littoral.

Nous attirons leur attention sur un certain nombre d'insuffisances, de lacunes et en tous cas d'incohérences dans les études telles qu'elles ont été présentées en réunion publique du 29 juin 2017. Des contacts ultérieurs avec différents propriétaires ont fait ressortir des fluctuations du projet. Ce qui a été dit verbalement lors de la réunion publique et lors de ces contacts a été considéré comme inacceptable par les signataires.

Nous souhaiterions que vous exigiez des services de l'Etat qu'ils engagent une concertation objective afin de finaliser un projet qui ne résulte pas, seulement, du libre arbitre de ses concepteurs sur de trop nombreux points.

Le coût probable de ce projet (qui n'a d'ailleurs pas été explicité) nous apparaît disproportionné par rapport au service rendu. Notre littoral est quasiment partout accessible, presque tout le temps, à condition que l'on se donne la peine de mettre des bottes et de consulter l'annuaire des marées.

Si quelques cheminements supplémentaires peuvent être aménagés à peu de frais il est effectivement indispensable de les créer.

Cette logique de création serait indéniablement plus dans l'esprit de la législation que de vouloir créer à tout prix des kilomètres de passerelles sur des zones humides écologiquement sensibles.

Nous souhaiterions une délibération du conseil municipal qui refuse le projet tel qu'il a été présenté lors de la réunion précitée (et verbalement lors des contacts) et qui exige une réelle concertation avec tous les propriétaires concernés.

Comptant sur votre vigoureuse intervention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération.

Signatures: